

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260605-DEL_26_06_04-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-06-04

CREATION D'UN SAS A L'ECOLE COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 01.06.2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI, M. Lionel NICOLAS, Mme Johanna TARDY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, qui a donné pouvoir à M. Lionel NICOLAS pour voter en son nom ; Mme Flore RICHARD, qui a donné pouvoir à Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI pour voter en son nom.

M. Benoît MAIRE, M. Laurent QUEYTAN.

Mme Séverine GUILLOT a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante ce qui suit :

Dans le cadre de la continuité des travaux d'isolation de l'école communale, un audit énergétique a été réalisé par le bureau d'études « QUARDINA » sous la maîtrise d'ouvrage du SYNDYCAT d'ENERGIE VAUCLUSIEN. La synthèse des opérations simulées classée par priorité est la suivante :

1. Création d'un SAS
2. Optimisation éclairage et T° de chauffage
3. Isolation des murs par l'intérieur (ITI)
4. Installation photovoltaïque – 12kWc.

Conformément à l'action n°1 préconisée, les travaux consistent à la création d'un SAS d'entrée pour l'école en continuité du préau. Ce SAS jouera le rôle de « tampon » permettant de limiter les inconforts de température. La menuiserie sera en PVC avec une isolation thermique renforcée et un double vitrage.

Ces travaux peuvent prétendre au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales de la part de l'Etat au titre du « Fonds Vert ».

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	5.839,25	Fonds Vert (80 %)	4.671,40
		Autofinancement (20 %)	1.167,85
Total HT de l'opération.	5.839,25	Total	5.839,25

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération de création d'un SAS à l'école communale ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 4.671,40 € au titre du « Fonds Vert » ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires de cette opération sont inscrits au budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT

La secrétaire de séance,

Séverine GUILLOT

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260605-DEL_26_06_04-DE